

---

Séance du 20 mars 2026

---

N° 2026.03.01

Objet : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Election du Maire

**Date de Convocation** Le vingt mars deux mille vingt-six, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le seize mars deux mille vingt-six, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Jocelyne LECROQ, Doyenne.  
Le 16 mars 2026

**Nombre de conseillers** **Etaient présents :**  
Mme Catherine GAY, M. Jean-Luc ARMAND, Mme Martine VIAUD, M. Grégory LARCHER,  
En exercice : 29 Mme Patricia SAINT-VENANT, M. Benjamin THOUVIGNON, Mme Méloée GANGNEUX,  
M. Valentin GILLET DEBARRE, Mme Delphine CHERPI, M. Laurent DRÉANO,  
Présents : 28 Mme Sandrine GAUTIER, M. David-Alexandre MEUNIER, Mme Alette GEAIRON,  
M. Laurent MAURER, Mme Jocelyne LECROQ, M. Cédric ANTONIAZZI, Mme Coralie FLAIS,  
Absents : 00 M. Jacques DEFENIN, Mme Aline LARGEAU, Mme Marie DABURON,  
M. Amaury GOUYETTE, Mme Sophie DANIAUD, M. Frédéric GRILLET,  
Représentés : 01 Mme Béatrice ODINK, M. Damien MICHAUD, Mme Alexandra PORCHERON,  
Mme Julie RIOLLET et M. Alexis MOREAU, Conseillers Municipaux.

Votants : 29

**Pouvoirs :**

M. ESTHER Alexandre à M. GOUYETTE Amaury

**Absents excusés :** Néant

**Secrétaire de séance :** Mme SAINT-VENANT Patricia

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-4 et L.2122-7 et suivants ;

**Considérant** les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 ;

**Considérant** que les membres présents ont été installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux le 20 mars 2026 ;

**Considérant** que le doyen d'âge a pris ensuite la présidence et a procédé à l'enregistrement des candidatures de :

- Mme Catherine GAY
- M. Frédéric GRILLET

et invité chaque conseiller à voter à bulletin secret.

A l'issue du premier tour, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Nombre de bulletins nuls : 00
- Nombre de bulletins blancs : 00
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

- Mme Catherine GAY
- M. Frédéric GRILLET

23 voix

6 voix

**Le Conseil Municipal,  
à la majorité absolue des voix :**

- **Déclare** Mme Catherine GAY, Maire, qui a été immédiatement installée ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,  
Patricia SAINT-VENANT**



**Le Maire,  
Catherine GAY**

